



# L'ÉCHOPPE DES PAPILLES

Newsletter mai 2008

*Le 25 mai :  
Célébrez celles qui  
sont l'amour même*

## UN CADEAU SPECIAL POUR LA FEMME LA PLUS SPECIALE

**Des plaisirs fins  
et sucrés pour Maman !!!**



Offrez-lui un assortiment de thés, confitures, et épices sucrées. Et si vous hésitez encore, choisissez une valeur sûre : le chocolat.

Nous y sommes. Cette date où l'on parcourt les magasins, à la recherche du cadeau idéal pour celles qui font preuve de tant de tendresse à notre égard. **Avec l'Echoppe des Papilles, retournez leur cette affection en leur offrant l'un de nos trois paniers garnis de douceurs.**

**FAITES QUE CETTE FÊTE SOIT CELLE QU'ELLE SOUHAITE**



## UN PEU D'HISTOIRE

### Histoire

La fête des mères trouve ses origines dans l'adoration de la mère qui était pratiquée en Grèce antique. Ce culte païen comportait des cérémonies en l'honneur de Rhéa (ou Cybèle), la Grande mère des dieux. Ce culte était célébré aux Ides de Mars dans toute l'Asie mineure :

- La Grèce antique fêtait au printemps la déesse Rhéa, mère de Zeus et de ses frères et sœurs
- Une fête religieuse romaine célébrait les matrones le 1er mars, lors des Matronalia
- Au XVe siècle, les Anglais fêtaient le Mothering Sunday, d'abord au début du carême puis le quatrième dimanche du printemps

- 1908 : les États-Unis instaurent le Mother's Day, en souvenir de la mère de l'institutrice Anna Jarvis
- 1914 : le Royaume-Uni l'adopte à son tour
- 1932 : l'Allemagne l'officialise
- Belgique, Danemark, Finlande, Italie, Turquie, Australie suivent
- **France**
- 1806 : Napoléon tente de relancer la fécondité et, prône les vertus de la famille lors de fêtes
- 1918 : Lyon célèbre la Journée des mères en hommage aux mères et aux épouses qui ont perdu leurs fils et leur mari
- 1929 : le gouvernement officialise cette Journée
- 1941 : le régime de Vichy inscrit la Fête des mères au calendrier
- 1950 : la loi n° 50-577 du 24 mai 1950, publiée dans le Journal officiel du 25 mai 1950, fixe la fête des mères au dernier dimanche de mai. Ces dispositions ont été intégrées en 1956 au Code de l'action sociale et des familles. L'article R. 215-1 prévoit que «Chaque année, la République française rend officiellement hommage aux mères, au cours d'une journée consacrée à la célébration de la "Fête des mères" ». L'article D. 215-2 du même code ajoute que « La fête des mères est fixée au dernier dimanche de mai. Si cette date coïncide avec celle de la Pentecôte, la fête des mères a lieu le premier dimanche de juin»



**BONNE FETE MAMAN**